

**Délibération n° 2015-37 CTRL en date du 9 avril 2015
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage procédant
à des inscriptions, des renouvellements d'inscription et des radiations
au sein du groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et de sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport de la représentante du département des contrôles,

Considérant, en premier lieu, qu'il convient d'inclure dans le groupe cible des sportifs sous contrat professionnel pratiquant le basket-ball et le football, après consultation des ligues compétentes pour ces disciplines sportives ;

Considérant, en deuxième lieu, que doit être renouvelée l'inscription dans le groupe cible de sportives sous contrat professionnel pratiquant le football, après consultation de la fédération compétente pour cette discipline sportive ;

Considérant, en troisième lieu, que doit être renouvelée l'inscription dans le groupe cible de sportifs pratiquant des sports individuels ;

Considérant, enfin, qu'il convient de procéder à la radiation du groupe cible de sportifs qui ne figurent plus sur la liste des sportifs de haut niveau, dont le maintien dans le groupe cible n'est plus justifié ou en raison de l'arrêt de leur carrière.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont inscrits dans le groupe cible de l'Agence les sportifs sous contrat professionnel dont les noms figurent en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : Est renouvelé dans le groupe cible de l'Agence le sportif sous contrat professionnel dont le nom figure en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 : Sont renouvelés dans le groupe cible de l'Agence les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau dont les noms figurent en annexe 3 à la présente délibération.

Article 4 : Sont radiés du groupe cible de l'Agence les sportifs dont les noms figurent en annexe 4 à la présente délibération.

Article 5 : Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 54 rectifiée, susvisée.

Article 6 : La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 9 avril 2015.

Le Président
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Bruno GENEVOIS

signé

Annexe 1 à la délibération n° 2015-37 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 9 avril 2015 : inscription de sportifs dans le groupe cible

| FEDERATION | CIV. | NOM | PRENOM |
|-------------------|-------------|------------------|----------------|
| BASKET-BALL | M. | ABOUDOU | JORDAN |
| FOOTBALL | Mme | BUSSAGLIA | ELISE |
| FOOTBALL | Mme | LAVOGEZ | CLAIRE |
| FOOTBALL | M. | PUJOL | GREGORY |

TOTAL 4 sportifs

Annexe 2 à la délibération n° 2015-37 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 9 avril 2015 : renouvellement de l'inscription d'un sportif dans le groupe cible

| FEDERATION | CIV. | NOM | PRENOM |
|-------------------|-------------|------------------|---------------|
| FOOTBALL | M. | SOUPRAYEN | SAMUEL |

| | |
|--------------|-----------|
| TOTAL | 1 sportif |
|--------------|-----------|

Annexe 3 à la délibération n° 2015-37 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 9 avril 2015 : renouvellement de l'inscription de sportifs dans le groupe cible

| FEDERATION | CIV. | NOM | PRENOM |
|------------|------|-------------------|-----------------|
| HMFAC | M. | BAALI | KADER |
| HMFAC | M. | BELKESIR | SOFIANE |
| KARATE | M. | COSSOU | MATHIEU |
| SKI | M. | MOUGEL | ADRIEN |
| TENNIS | Mme | MLADENOVIC | KRISTINA |
| TRIATHLON | Mme | CHARAYRON | EMMIE |

TOTAL

6 sportifs

Annexe 4 à la délibération n° 2015-37 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 9 avril 2015 : radiation de sportifs du groupe cible

| FEDERATION | CIV. | NOM | PRENOM |
|------------|------|-----------------------|------------------|
| CYCLISME | Mme | LONGO-CIPRELLI | JEANNIE |
| FOOTBALL | M. | BARADJI | ISSA |
| HMFAC | M. | EL BELGHITI | HASSAN |
| HMFAC | Mme | MARTIN | YVELISE |
| KARATE | Mme | BRETON | LUCILE |
| KARATE | Mme | FROMAGER | SONIA |
| LUTTE | M. | ITAEV | SAID |
| SKI | Mme | JOSSERAND | MARION |
| SQUASH | M. | MARCHE | GREGOIRE |
| SQUASH | Mme | POMPORTES | LAURA |
| TENNIS | M. | LLODRA | MICKAEL |
| TENNIS | M. | RUFIN | GUILLAUME |

TOTAL 12 sportifs